Nations Unies A/C.3/67/SR.9

# Assemblée générale
Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
15 février 2013
Français
Original : anglais

## Troisième Commission

**Compte rendu analytique de la 9e séance**
Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2012, à 15 heures

*Présidente* : Mme Šćepanović (Vice-Présidente) . . . . . (Monténégro)

## Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme

a) Promotion de la femme

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-54779X (F)

Merci de recycler

*En l'absence de M. Mac-Donald (Suriname), Président, M^me^ Šćepanović (Monténégro), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme** (A/67/220 et 227)

**a) Promotion de la femme** (A/67/38, A/67/170, A/67/258)

**b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/67/185 et A/67/347)

1. **M^me^ Wu** Yan (Chine) dit que la Chine appuie la recommandation du Secrétaire Général selon laquelle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient figurer dans le cadre de développement pour l'après-2015. L'égalité des sexes et l'amélioration de la condition de la femme bénéficient aux femmes elles-mêmes tout en ayant un impact considérable sur la paix et le développement dans le monde. Beaucoup de progrès ont été réalisés au cours des dernières années, de nombreux gouvernements ayant tenu compte de la Déclaration de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale dans leur législation nationale. Le principe de l'égalité des sexes s'est peu à peu intégré au processus de prise de décision par les gouvernements, ce qui a abouti à une amélioration des conditions de vie des femmes.

2. Néanmoins, l'impact de la crise financière internationale continue d'être ressenti par les femmes d'abord et la féminisation de la pauvreté est de plus en plus manifeste. La discrimination à l'égard des femmes persiste et des actes de violence conjugale et de traite de femmes et de filles se produisent malgré les mesures prises pour les éliminer. Les catastrophes naturelles, la fracture numérique et l'insuffisance des services publics ont des incidences graves sur le développement des femmes.

3. La question de savoir comment améliorer la condition des femmes est devenue urgente et nécessite un examen attentif de la part de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Les gouvernements, dans les pays en développement en particulier, devraient aider les femmes à surmonter l'effet disproportionné de la crise financière en assurant l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, aux services de santé et aux conseils juridiques.

4. La Chine appuie les efforts déployés par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour adopter le principe de l'appropriation nationale tout en augmentant son appui aux femmes dans les pays en développement. Les pays développés devraient fournir une assistance technique et un appui financier accru dans les pays en développement de sorte que les femmes puissent devenir à la fois les bénéficiaires et les moteurs du progrès humain. Des efforts ciblés sont nécessaires pour régler les problèmes auxquels sont confrontées les femmes rurales et accorder une plus grande importance au rôle et à la contribution de ces femmes. Le Gouvernement chinois a avancé dans ce domaine en accordant de petits prêts, en créant les bases de l'introduction des technologies agricoles et forestières et en augmentant la participation des femmes à la gestion à l'échelle locale.

5. La promotion et l'autonomisation des femmes se renforcent mutuellement et sont intimement liés. Les gouvernements devraient aborder la problématique homes-femmes de façon globale et intégrer l'autonomisation des femmes à leurs stratégies générales de développement économique, politique et social. La Chine a incorporé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing dans ses stratégies nationales : elle a élaboré des plans pour la période 2011-2020 dans les domaines touchant à la santé et à l'éducation des femmes, à la participation économique et politique, à la sécurité sociale, à l'environnement et au droit. La Chine accorde en outre une grande importance à la coopération internationale; elle a non seulement accueilli la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes dont elle a également commémoré le dixième anniversaire, mais elle a aussi accueilli un forum international sur les femmes et le développement durable en 2011. La Chine voudrait renforcer le dialogue avec les parties intéressées afin d'améliorer les droits et la situation des femmes.

6. **M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, tout au long de l'histoire, les femmes ont aspiré à la liberté et à la réalisation de leurs droits humains. La Constitution de la République du Venezuela garantit les droits et la dignité des femmes et le Gouvernement reconnaît que le travail domestique est créateur de richesses et de bien-être social. Le Venezuela a créé un ministère pour les

femmes et plusieurs autres institutions et programmes qui les intéressent directement; une loi a été adoptée sur le droit de la femme à une vie dénuée de violence. La participation des femmes à la vie politique est sans précédent : elles occupent trois des cinq postes les plus élevés du pays.

7. Une approche globale a été adoptée quant aux soins de santé assurés aux femmes tout au long de leur vie, mettant l'accent sur la qualité de vie et tenant compte de la santé sexuelle et procréative. Le pays est en train de prendre des mesures préventives et coopère à l'échelle internationale en matière de lutte contre la traite de femmes.

8. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la féminisation de la pauvreté demeure une triste réalité. La crise économique et financière a compromis la promotion de la femme, surtout dans les pays en développement où l'inégalité des termes de l'échange, la crise alimentaire, les barrières commerciales et l'accroissement de la dette extérieure ont privé ces pays des ressources dont ils ont besoin pour réaliser leur programme social et répondre aux besoins des femmes. Le Gouvernement vénézuélien condamne les guerres et les occupations néocoloniales qui violent les droits humains de milliers de femmes et de filles et leurs causent des souffrances physiques, sexuelles et morales. Le Venezuela demande que la plus haute priorité soit accordée aux droits, à l'égalité et à la dignité des femmes dans les politiques publiques.

9. **M^me^ Hernando** (Philippines) appuie l'action menée par ONU-Femmes pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus apte à promouvoir et à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Malgré l'accroissement des efforts déployés en faveur de la promotion des femmes, les progrès ont été inégaux et la fréquence de la violence à l'égard des femmes reste élevée. Les États Membres sont en train d'améliorer les cadres juridiques et politiques nationaux; de renforcer les mesures de prévention et les systèmes de collecte des données et de faciliter la coopération. Cependant, les obstacles empêchant la réduction de la violence subsistent : les incidents ne sont pas tous signalés, la législation n'est pas suffisamment appliquée, les ressources consacrées à l'application des lois, des politiques et des programmes sont limitées et le suivi des résultats obtenus est insuffisant. De plus, les crises financières, économiques, alimentaires et énergétiques mondiales ont considérablement fait reculer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

10. Pour cela, M^me^ Hernando appelle à une plus grande adhésion à la Déclaration et Programme d'action de Beijing qui constitue le cadre le plus complet pour la pleine réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Les Philippines espèrent que la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et l'examen de son thème prioritaire intitulé « élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » seront un succès et aboutiront à l'adoption de conclusions productives. Il est essentiel que la session en cours recommande des mesures concrètes aux gouvernements et aux autres parties prenantes nationales et internationales.

11. La promotion de la femme et l'égalité des sexes font partie intégrante du développement aux Philippines. La Constitution reconnaît le rôle des femmes dans l'édification des nations et leur assure l'égalité, tandis qu'un cadre juridique garantit la protection et la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'État est chargé d'élaborer des politiques et des programmes pour lutter contre la discrimination et l'inégalité dans la vie économique, politique, sociale et culturelle des femmes et des hommes. De plus, les Philippines ont compté parmi les premiers pays ayant ratifié la Convention sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du Travail.

12. La migration est une caractéristique majeure de la société philippine, étant donné que le dixième de la population vit au-delà des frontières du pays. Tout en élargissant les possibilités économiques et en favorisant l'indépendance, la migration expose les travailleurs à la violence et aux mauvais traitements. C'est pour cela que les Philippines plaident en faveur de l'adoption de mesures bien précises pour lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants, surtout des femmes et des filles.

13. Évoquant la réunion de haut niveau sur le handicap que l'Assemblée générale compte organiser en septembre 2013, M^me^ Hernando se félicite du rapport établi par la Rapporteuse spéciale sur la

violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (A/67/227), qui aborde la question de la violence contre les femmes handicapées. Elle trouve encourageant qu'une attention accrue soit accordée à la situation des personnes handicapées, en particulier des femmes et des enfants.

14. **M^me^ Phipps** (États-Unis d'Amérique) dit que l'autonomisation des femmes est une priorité dans la politique extérieure de son pays et dans son action internationale en faveur du développement. Elle note avec satisfaction que la résolution inscrite par la Commission à l'ordre du jour de la session en cours mettra l'accent sur la violence à l'égard des femmes et que la Commission de la condition de la femme examinera la question à sa prochaine session. La violence sexiste commise à l'encontre des femmes et des filles transcende l'ethnicité, la race, le rang, la religion, le niveau d'instruction et les frontières internationales. Une femme sur trois dans le monde sera confrontée à la violence sexiste, notamment au viol en tant qu'instrument de guerre, aux « crimes d'honneur » et au meurtre lié à la dot. Selon les estimations, chaque année, 10 millions de filles sont mariées avant d'avoir 18 ans; elles sont privées d'éducation et de la chance d'être économiquement autonomes et sont plus vulnérables à la violence et aux problèmes de santé. Entre deux millions et trois millions de filles sont victimes de mutilation génitale chaque année et des millions de femmes sont achetées et vendues aux fins de la prostitution ou forcées à travailler comme servantes ou dans des ateliers où règnent des conditions de travail déplorables.

15. Les États-Unis sont déterminés à combattre la violence à l'égard des femmes dans le cadre d'une nouvelle stratégie globale adoptée en 2012. La délégation des États-Unis souscrit à de nombreuses recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général sur la traite des personnes (A/67/170) et dans son rapport sur la lutte contre les mutilations génitales féminines (E/CN.6/2012/8). Dans ses activités mondiales de lutte contre la traite des êtres humains, le Gouvernement des États-Unis s'est fait guider par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) et demande instamment aux autres États Membres d'en faire de même. Le Gouvernement est en train de financer des projets pour la protection des survivants; il a aussi renforcé sa politique de tolérance zéro en matière de traite des êtres humains dans ses contrats avec l'étranger. Ces mesures aident à rassurer ceux qui craignent que les entreprises soient associées à la traite dans des secteurs où des migrants sont exploités dans le cadre de systèmes de recrutement peu scrupuleux. Les États-Unis souscrivent également à l'accent mis par le Secrétaire général sur l'importance du renforcement des services de détection et de répression dans la lutte contre la traite des êtres humains. Ils sont déterminés à accroître la formation et à exploiter la technologie afin d'améliorer les compétences des services de détection et de répression de sorte que les inspecteurs et les éducateurs soient aptes à reconnaître les signes de traite et à doter les jeunes de moyens leur permettant d'échapper aux prédateurs qui pratiquent la traite en ligne.

16. Les États-Unis sont en train d'aider les pays à lutter contre les mutilations génitales féminines; ils ont appuyé la création à l'université de Nairobi, au Kenya, d'un centre d'excellence qui dispense une formation médicale et soutient l'éducation et la recherche d'un bout à l'autre de l'Afrique, contribuant à multiplier le nombre de personnes engagées en faveur de l'élimination de cette pratique. Le Gouvernement est également en train d'appuyer des projets dans les pays dans le cadre de programmes de santé, d'économie, de démocratie et de gouvernance où les sensibilités culturelles sont prises en considération.

17. L'élimination de la violence et de la menace de violence à l'égard des femmes doit être placée au centre des initiatives d'autonomisation de la femme, car cette violence empêche les femmes de participer pleinement au sein de leur société et entrave en conséquence la prospérité et la bonne gouvernance. En association avec 12 autres membres fondateurs, les États-Unis ont lancé l'Equal Futures Partnership pour instaurer des réformes juridiques, règlementaires et politiques visant à faire progresser la participation politique et économique de la femme et à résoudre le problème de la violence à l'égard des femmes et des filles.

18. Les droits en matière de procréation et les services de santé sexuelle et procréative sont un autre aspect important de l'autonomisation des femmes, y compris l'accès universel aux services de santé procréative et de planification familiale. Les États-Unis sont déterminés à améliorer l'accessibilité et la qualité

des soins de santé maternelle, notamment en luttant contre la fistule obstétrique. Le Gouvernement a été profondément déçu par le fait que la Commission de la condition de la femme et la Conférence de Rio n'ont pas abordé les droits en matière de procréation dans leur document final. Le programme d'action du Caire et le programme d'action de Beijing consacrent le principe des droits en matière de procréation et il serait souhaitable que ce principe soit réaffirmé dans les délibérations futures de l'Organisation des Nations Unies.

19. **M. Bichet** (Suisse) dit que la promotion de la femme est seulement possible si l'on s'attaque aux causes profondes de l'inégalité : la discrimination, la violence à l'encontre des femmes et les stéréotypes sexistes. La Suisse appelle tous les États Membres à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à augmenter leurs contributions à ONU-Femmes. Pour que les femmes soient sur un pied d'égalité avec les hommes, elles ont besoin d'être autonomes sur le plan économique; l'éducation des filles est indispensable pour atteindre cet objectif. Les femmes et les filles doivent avoir accès aux services de santé sexuelle et procréative et à la planification familiale, aux moyens de contraception et à l'éducation sexuelle. Les droits en matière de procréation doivent être assurés aux femmes victimes de viol dans des situations de conflit ou au lendemain de conflits.

20. Un autre obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles est la violence fondée sur les pratiques traditionnelles néfastes telles que la mutilation génitale, les mariages d'enfants et les mariages précoces ou forcés. Ces pratiques sont sources de graves problèmes de santé et empêchent les filles de poursuivre leurs études. Le mariage forcé et la mutilation génitale féminine sont des pratiques liées à l'inégalité entre les femmes et les hommes; ce sont des formes de violence sexiste et de discrimination. La Suisse a adopté une loi en 2012 qui érige en infraction la mutilation génitale féminine, mais elle luttera également contre cette pratique à l'aide de mesures de prévention et de campagnes de sensibilisation.

21. Le manque de soutien aux victimes de violence sexiste et l'impunité dont jouissent les auteurs posent eux aussi des obstacles à l'autonomisation des femmes. La Suisse rappelle aux États Membres leur obligation de procéder à des enquêtes et à des poursuites afin de mettre fin à l'impunité et les encourage à contribuer au Fonds au profit des victimes créé par la Cour pénale internationale.

22. **M. Santos de Oliveira** (Brésil) dit que plus de la moitié des Brésiliens vivant dans la pauvreté sont des femmes et qu'elles sont les plus touchées par le manque de ressources et d'accès aux services publics. Toutefois, la situation est en train de changer et les femmes sont à présent les principales bénéficiaires des programmes d'aide financière et de crédit au logement. Plus de 30 % des spécialistes fournissant une assistance technique dans les zones rurales sont des femmes et le Brésil a coparrainé le programme lancé par ONU-Femmes pour accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales. La répartition des revenus en faveur des enfants et des femmes enceintes et allaitantes a été placée parmi les priorités.

23. Le Brésil a pris des mesures afin de faire mieux connaître et de réduire les grossesses chez les adolescentes et de prévenir, de dépister et de traiter le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus et de freiner la propagation du VIH parmi les femmes.

24. Grâce au Thousand Women Programme, les femmes se trouvant dans une situation vulnérable obtiennent un accès à l'enseignement professionnel et à l'emploi. Bien qu'une femme ait été élue Présidente du Brésil, pour la première fois en 2012, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de décision : elles représentent 52 % de tous les électeurs, mais 10 % seulement des parlementaires. La Présidente cherche en priorité à améliorer la représentation des femmes aux postes de décision, y compris au sein du Gouvernement.

25. **M^me^ Hewanpola** (Australie) dit que l'attentat à la vie de Malala Youssafzai, qui a été ciblée pour avoir plaidé en faveur du droit des filles à l'éducation, illustre les énormes difficultés à surmonter pour réaliser l'égalité des sexes. La frayeur est une raison suffisante pour que les filles restent chez elles, désemparées et incapables d'accéder à des possibilités.

26. La promotion de la femme dépend de l'élimination de toutes les formes de violence dont elle est la victime. La santé des femmes, leurs possibilités d'accès à l'éducation, leur autonomie économique et leur participation politique ne pourront se développer que dans un environnement où leur sécurité est assurée. L'Australie a lancé un plan national de réduction de la violence à l'égard des femmes dont l'objectif est de

sensibiliser la collectivité à la question de la violence et de répondre aux besoins des enfants exposés à la violence au foyer. Un élément fondamental de l'aide australienne au développement est consacré à l'autonomisation des femmes et l'Australie a récemment lancé une initiative en faveur de l'égalité des sexes dans le Pacifique qu'elle mettra en œuvre en partenariat avec les États de la région.

27. Notant les conséquences disproportionnées et diverses des conflits violents sur les femmes et les filles et reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est étroitement liée à l'autonomisation économique, politique et sociale, l'Australie appuie fermement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité qui marque une étape décisive. L'Australie a lancé un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (2012-2018) qui prend en compte la problématique hommes-femmes dans toutes les initiatives de paix et encourage la participation des femmes et des filles à la prévention et au règlement des conflits.

28. La traite des personnes a elle aussi des conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles; dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la traite des personnes, l'Australie est en train de consolider la législation afin d'ériger en infraction le plus grand nombre possible de comportements relevant de l'exploitation. L'Australie contribue à la lutte contre la traite à l'échelle internationale et régionale et est fière de coprésider le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée.

29. Appuyant vigoureusement l'attention accordée par l'Organisation des Nations Unies à la question de la problématique hommes-femmes, l'Australie demande instamment aux États de soutenir les séances d'information régulières tenues par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les rapporteurs spéciaux, notamment à l'intention du Conseil de sécurité, sur l'égalité des sexes et les actions menées pour réduire la violence à l'égard des femmes.

30. **M^me^ Abdul Rahim** (Malaisie) dit que son pays reconnaît depuis longtemps le rôle que jouent les femmes dans la promotion du développement social, politique et économique. En 1989, la Malaisie a mis au point une politique nationale sur les femmes et dès son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1997, elle a adopté un plan d'action national en faveur de la promotion de la femme. La problématique hommes-femmes a été prise en compte dans le processus de développement, les lois touchant aux femmes ont été révisées, l'accès à l'éducation a été amélioré, la formation a été renforcée et les soins de santé ont été perfectionnés. Un nombre considérable de femmes qualifiées ont été désignées à des postes importants à la suite de l'adoption d'une politique garantissant qu'au moins 30 % de femmes participent à la prise de décision à tous les niveaux de la fonction publique. L'autonomisation accrue des femmes est un élément essentiel du plan quinquennal actuel de la Malaisie qui comprend des mesures visant à améliorer la participation des femmes à la population active et à aider les veuves, les mères célibataires et les femmes à faible revenu. Environ 4 000 femmes suivront une formation en matière de gestion de l'entreprise grâce à un programme qui a été créé en 2009 dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement pour favoriser le développement de la femme.

31. Conscient du fait que beaucoup de femmes vivent dans des zones rurales, le Gouvernement a mis au point des programmes de création de revenus à l'intention des femmes rurales et autochtones, proposant une formation aux bonnes pratiques agricoles afin d'améliorer les compétences et les connaissances. Sur le long terme, les rendements des cultures des petites exploitations agricoles contribueront à la viabilité alimentaire et à l'accroissement du revenu des familles.

32. La Malaisie échange des données d'expérience et de bonnes pratiques avec d'autres pays en développement et continue de financer et d'appuyer l'Institut pour l'autonomisation des femmes créé par le Mouvement des pays non alignés.

33. **M^me^ Vervoord** (Pays-Bas), notant qu'elle est en train de s'exprimer à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, voudrait souligner l'impact que les femmes peuvent avoir sur l'éradication de la pauvreté et de la faim. Les femmes représentent environ la moitié de la main-d'œuvre agricole et pourraient aider à atténuer la faim si elles avaient accès aux mêmes ressources que les hommes. La recherche a montré que la croissance du produit intérieur brut stimulée par l'agriculture est deux fois plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que la croissance créée dans les autres secteurs. Si l'on donne aux femmes des droits de propriété, des conseils

pratiques et des informations, elles pourraient contribuer à la productivité agricole.

34. Il est très décevant que la Commission de la condition de la femme n'ait pas adopté de conclusions à sa cinquante-sixième session. La communauté internationale devrait travailler main dans la main pour régler les problèmes qui touchent particulièrement les zones rurales : crimes d'honneur, mariages d'enfants et manque d'accès aux soins et aux droits relatifs à la santé sexuelle et procréative. Afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont appelés à être attentifs aux voix des femmes et à les encourager à participer et à réaliser leur potentiel.

35. **M^me^ Dagher** (Liban) dit que sa délégation se félicite des efforts internationaux et régionaux déployés pour faire prendre conscience de la violence commise à l'encontre des femmes et assurer la participation des femmes dans la société. Cependant, malgré les progrès réalisés dans ces domaines, les statistiques internationales montrent que la violence continue de représenter un phénomène mondial qui touche les femmes indépendamment du niveau de revenu, du rang ou du niveau d'instruction. Cette situation exige d'intensifier les efforts et la coopération internationale.

36. Au Liban, dans le contexte d'une constitution en vertu de laquelle toutes les personnes sont égales devant la loi sans aucune discrimination, la coopération se poursuit entre la Commission nationale de la femme libanaise créée par le Conseil des Ministres, le Ministère des affaires sociales et les organisations de la société civile. Dans le cadre d'un projet parmi d'autres, des services d'écoute sont fournis aux femmes ayant subi de la violence conjugale dans des centres relevant du Ministère des affaires sociales. Des consultations psychologiques et juridiques et un soutien sont également fournis gratuitement à ces femmes en coopération avec des experts et des spécialistes d'organisations non gouvernementales (ONG). Des projets portant sur l'autonomisation économique et sociale des femmes victimes de violence ont été réalisés. Un groupe de travail technique a été créé pour établir les procédures nationales concernant le suivi des cas de violence décelés par les médecins spécialisés, rédiger un code de conduite à l'intention du personnel médical et normaliser les services de conseil. Des programmes de sensibilisation et de formation et des campagnes d'information visant à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes ont été menés, avec la participation d'hommes, en coopération avec des ONG.

37. Après deux ans de débat avec la participation d'organisations de femmes et d'institutions de la société civile, un projet de loi sur la lutte contre la violence conjugale a été élaboré et soumis au Parlement pour approbation.

38. La promotion de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son encontre sont une responsabilité nationale, mais également régionale et internationale. Il s'agit d'abord d'enseigner les droits et les devoirs, de créer des cadres éducatifs et juridiques et d'assurer la protection et les ressources permettant aux femmes de jouer leur rôle en tant que citoyennes et partenaires à part entière.

39. La délégation libanaise se félicite des activités menées par ONU-Femmes, tout en comptant sur une meilleure coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies.

40. **M^me^ Maina** (Nigéria) dit que le Nigéria est resté fidèle à son engagement en faveur de l'autonomisation de la femme et de l'égalité des sexes. Le Gouvernement est en train d'incorporer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique dans un projet de loi sur la parité des sexes et l'égalité des chances et l'Assemblée nationale est en train d'envisager d'inclure les dispositions de la Convention dans la Constitution.

41. Au Nigéria, 33 % des postes de décision et 50 % des fonctions judiciaires sont occupés par des femmes; les femmes sont également bien représentées en tant que ministres et dans les échelons élevés de la fonction publique. Les mesures visant à augmenter la participation des femmes à l'Assemblée nationale se poursuivront. Un programme national visant à réduire le chômage parmi les jeunes et à accroître les activités entrepreneuriales lancé en septembre 2012 a été destiné aux femmes âgées de 18 à 45 ans.

42. La croissance économique, le développement humain durable et l'éradication de la pauvreté nécessitent une participation démocratique et une modification des structures économiques faisant en sorte que les femmes aient accès aux ressources, aux

crédits et aux services publiques. Le Gouvernement est en train d'offrir ces possibilités grâce à son programme de subvention du réinvestissement et de l'autonomisation, car l'investissement en faveur des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur l'unité familiale, la productivité, l'efficacité et la croissance économique durable.

43. Le Gouvernement encourage les femmes à participer à des programmes d'éducation civique faisant partie d'une stratégie visant à surmonter les stéréotypes, les préjugés et les pratiques traditionnelles nuisibles qui compromettent la santé de la femme. Le niveau d'instruction, la malnutrition, l'accès restreint aux services de santé, le mariage précoce et les mutilations génitales féminines et autres formes de violence commisses à l'encontre des femmes demeurent les principaux facteurs de risque. Le Gouvernement s'emploie à renforcer les droits en matière de santé procréative et s'engage à redoubler d'effort pour tenir compte de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux.

44. **M^me^ Morch Smith** (Norvège), rappelant que Malala Youssafzai a été attaquée pour avoir défendu le droit de toutes les filles à l'éducation, dit que dans le monde entier, des femmes et des filles sont encore privées de leurs droits les plus fondamentaux et qu'elles risquent leur vie pour les défendre. La plupart des actes de violence à l'égard des femmes ont lieu au foyer où ils sont infligés par des membres de la famille immédiate et, en conséquence, sont souvent considérés comme une question privée. Pourtant, la violence est une infraction et elle devrait être traitée comme telle.

45. La cause profonde du problème est l'inégalité entre les sexes : selon la recherche, au sein d'une famille, le degré de violence dépend dans une certaine mesure du degré d'inégalité entre l'homme et la femme. Les femmes doivent être autonomisées de manière à mettre fin à ce modèle destructif et les hommes et les garçons doivent contribuer à la solution. L'élimination de la violence et la promotion de l'égalité constituent un impératif moral, car aussi bien les hommes que les femmes ont droit à une vie exempte de violence.

46. La violence est aussi un facteur qui contribue à la pauvreté et au manque de développement; l'égalité des sexes est donc indispensable au développement durable. Afin de réduire la pauvreté, toutes les femmes, indépendamment de leur race, de leur orientation sexuelle ou du fait qu'elles souffrent d'un handicap, doivent être dotées de l'autonomie nécessaire pour exploiter toutes leurs capacités.

47. Les droits des femmes et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative sont eux aussi indispensables au développement durable. Des millions de femmes, surtout les femmes pauvres rurales, n'ont pas la liberté de maîtriser leur propre vie et leur propre santé procréative et n'ont qu'un accès restreint aux services de base dans le domaine de la santé procréative. En conséquence, beaucoup d'entre elles meurent chaque année pour des raisons liées à la grossesse, y compris de nombreuses filles qui se sont mariées et sont tombées enceintes trop tôt. Le mariage et la grossesse précoces présentent des risques pour la santé et font obstacle à l'éducation, à l'emploi et à la liberté économique et politique.

48. Les défenseurs des droits de l'homme qui se mobilisent pour faire valoir les droits des femmes sont confrontés à la violence et aux mauvais traitements. Les meurtres sexistes sont à la hausse et sont toujours tolérés et justifiés. Les États ont le devoir de prévenir ces crimes et d'en poursuivre les auteurs. La prochaine session de la Commission de la condition de la femme, qui se penchera sur la violence à l'égard des femmes, sera pour les États Membres une occasion de conjuguer leurs efforts et de montrer leur détermination à garantir les droits et les libertés fondamentaux des femmes.

49. **M^me^ Ahmed Hassan** (Djibouti) dit que la Constitution de son pays garantit l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement est conscient qu'aucune politique de développement durable ne produira les résultats escomptés sans la participation de la femme au processus de développement et à la prise de décision.

50. Le Djibouti a placé l'équité et l'égalité des sexes au cœur de l'action gouvernementale depuis plus d'une décennie en adoptant une stratégie nationale pour l'intégration de la femme dans le développement. L'âge minimum du mariage est fixé à 18 ans et un système de quotas garantit que 10 % à 20 % des hautes fonctions de l'État sont réservées aux femmes. Une politique nationale de l'égalité des sexes a été élaborée pour la décennie 2012-2022 dans l'objectif d'obtenir les changements de comportement et les mutations structurelles nécessaires. Les femmes représentent 14 % des parlementaires, participent aux élections

locales et sont représentées aux conseils régionaux et municipaux.

51. L'éducation des femmes et des filles joue un rôle vital dans la promotion des droits de la femme et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Djibouti a enregistré des progrès à tous les niveaux depuis 2000 et il n'y a presque plus de différence entre filles et garçons en termes de fréquentation scolaire dans le cycle primaire, bien que la discrimination persiste dans les milieux ruraux et pauvres. Des initiatives ont été lancées pour promouvoir l'éducation des filles, notamment l'adoption d'une journée nationale de la scolarisation des filles, l'octroi de bourses et la distribution de vivres aux familles dont les filles sont scolarisées.

52. S'agissant de la violence, le Gouvernement a mené des campagnes d'information et de sensibilisation pour renseigner les femmes au sujet des lois destinées à les protéger. Il a également publié un guide juridique à leur propos et prévu une aide juridique pour contribuer aux frais qui souvent restreignent l'accès des femmes à la justice. La mutilation génitale féminine est la forme de violence à l'égard des femmes la plus répandue au Djibouti. Le Gouvernement a réussi à faire reculer le taux de prévalence de 5 % grâce à une démarche pédagogique menée avec l'assistance de l'UNICEF et du FNUAP et en érigeant cette pratique en infraction. Toutefois, la bataille est loin d'être gagnée.

53. **M. Shin** Dong-Ik (République de Corée) dit que les points de repère du processus d'établissement des normes internationales relatives aux droits des femmes sont notamment la Déclaration et Programme d'action de Beijing et l'intégration du principe de l'égalité des sexes en tant qu'objectif du Millénaire pour le développement. Il ajoute que les droits des femmes sont de plus en plus connus et reconnus comme étant indissociables des droits de l'homme et comme une condition préalable à tout développement durable. Cependant, les femmes continuent de représenter la majorité des pauvres dans le monde et sont touchées de façon disproportionnée par la violence et la discrimination.

54. Aucun débat sur l'égalité des sexes ne sera complet s'il ne tient pas compte de l'élimination de la violence à l'égard des femmes : dans le monde entier, des femmes et des filles sont victimes de violence conjugale et sexuelle, de traite, de mariage forcé, de mutilations génitales et d'autres formes de mauvais traitements. De plus, les auteurs sont protégés par une culture largement répandue de l'impunité. Pour lutter efficacement contre la violence, il faudra adopter une approche globale qui comprend non seulement la poursuite des auteurs, mais aussi des mesures préventives, y compris sensibilisation et réparation pour les victimes. La violence sexuelle en temps de guerre est l'une des violations les plus choquantes des droits de l'homme; sa gravité est reconnue dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui la classe parmi les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ces crimes continuent d'inquiéter la communauté internationale, de même que la souffrance subie par celles que l'on appelait « femmes de réconfort » qui étaient contraintes à la prostitution par les forces armées durant la Seconde Guerre mondiale, dont le problème n'est pas encore réglé. Pour témoigner de sa force réelle, une nation doit avoir le courage d'affronter les chapitres les plus sombres de son histoire et d'en assumer la responsabilité. Chaque État doit promouvoir l'enseignement des droits de l'homme en ce qui concerne la violence sexuelle en temps de guerre et inclure un compte rendu exact des faits dans les programmes scolaires afin d'empêcher que de telles violations se reproduisent.

55. **M^me^ Diaz Gras** (Mexique) dit que si l'on tient compte des informations statistiques indiquant qu'environ 7 femmes sur 10 souffrent de violence physique ou sexuelle, la question nécessite toute l'attention des États Membres. Elle pense que la Commission de la condition de la femme devrait se pencher sur le thème de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à sa prochaine session; elle espère que la Commission ne manquera d'adopter des conclusions à ce propos, comme c'était le cas de ses délibérations sur les femmes rurales. Parlant de la souffrance des femmes migrantes autochtones, elle rappelle que le Mexique a compté parmi ceux qui ont parrainé le projet de résolution relatif aux femmes autochtones. Ce projet met en évidence l'inquiétude suscitée par le fait que les femmes autochtones souffrent de nombreuses formes de pauvreté et de discrimination. Les femmes migrantes ne doivent pas, elles non plus, être oubliées dans l'action visant à éliminer la violence, la discrimination et la mortalité maternelle : le Mexique reste attaché à tous les accords auxquels il est partie à leur sujet.

56. Consciente des progrès réalisés depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, elle pense que la difficulté sera d'incorporer le principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au programme du développement durable.

57. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie n'est pas persuadée que l'organisation d'une conférence internationale sera le meilleur moyen de commémorer le vingtième anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, car on pourrait en saisir l'occasion pour réviser les conclusions de la Conférence de Beijing. La question doit être examinée à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme; en outre, il ne faut en aucune façon essayer de discréditer la Commission ou d'en assumer les tâches. Il est regrettable que la Commission n'ait pas pu parvenir à adopter des conclusions au sujet de la situation des femmes rurales à sa cinquante-sixième session à cause du fait que certaines délégations ont cherché à imposer leurs points de vue en ce qui concerne la condition de la femme. Il espère que ce type de situation sera évité à l'avenir et met en garde contre le fait d'imposer à la Commission des décisions qui n'ont pas été prises par les gouvernements. Parallèlement, même si, en vertu de la résolution 64/289 (2010) la couverture d'ONU-Femmes est universelle, la présence de cette institution dans un pays doit être autorisée par le Gouvernement concerné.

58. La Fédération de Russie a élaboré des programmes pour établir un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, assuré la protection sociale pendant la grossesse et encouragé les femmes à participer dans toutes les sphères de la société. Les femmes détiennent 36 % des emplois agricoles et occupent quelques uns des postes les plus hauts dans la fonction publique. Elles sont très présentes dans l'administration locale et les organisations de la société civile. Conscient que l'égalité des sexes équivaut aussi à l'indépendance économique des femmes, le Gouvernement russe appuie le Pacte mondial pour l'emploi adopté par l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui vise à assurer un travail décent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

59. **M. Kyaw Thu Nyein** (Myanmar) dit que les femmes au Myanmar ont toujours joui d'un haut niveau d'égalité avec les hommes et que leurs droits sont protégés par la tradition, la constitution et les lois en vigueur. Depuis son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement a mis en œuvre une série de plans nationaux en faveur de la promotion de la femme.

60. Des initiatives ont été prises pour promouvoir les droits des femmes, notamment la création d'une commission nationale pour les affaires des femmes et d'une fédération pour les affaires des femmes du Myanmar, en tant qu'organisation non gouvernementale. Conformément à la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le plan stratégique national pour la promotion des femmes 2012-2021 a été déjà mis en place.

61. La participation des femmes à la politique et à la gouvernance a augmenté au cours des dernières années : plusieurs femmes ont été nommées ministres et ministres adjointes et de nombreux postes de directeur général aux ministères sont occupés par une femme.

62. Les filles occupent une place importante dans la société du Myanmar, en tant que gardiennes du patrimoine et de la tradition familiaux; une attention particulière est donc accordée à leur promotion. La délégation du Myanmar se félicite du message délivré par le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale de la fille dans lequel il déclare qu'investir dans les filles est une obligation morale.

63. **M^me^ Abubakar** (Libye) dit que son pays est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Protocole facultatif à cette convention et qu'il est bien déterminé à en appliquer les dispositions. La loi libyenne garantit à la femme la jouissance de tous ses droits fondamentaux, y compris le droit à des services de santé et d'éducation, à la sécurité sociale et à la retraite; le droit de propriété; et le droit d'exercer des activités économiques, de participer à la vie politique, de s'engager dans le travail social et de fonder des associations, sans aucune discrimination.

64. Les femmes libyennes s'efforcent de participer de manière active à la promotion de la communauté aux deux plans économique et social. Elles ont pris part à la révolution du 17 février contre la dictature de

Kadhafi et participent actuellement à la reconstruction du pays au niveau de la prise de décision politique. En fait, 33 des 200 sièges au Congrès national général sont occupés par une femme. La forte participation des Libyennes aux campagnes électorales et aux premières élections organisées en Libye depuis plus de cinq décennies a marqué un nouveau tournant dans la vie des femmes du pays.

65. La délégation libyenne se félicite des activités menées par ONU-Femmes au titre de son plan stratégique 2011-2013, de l'accent mis sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toute l'Organisation et de l'attention accrue accordée aux femmes marginalisées et à l'éducation, qui est à la base de l'autonomisation de la femme. Elle espère voir une plus grande représentation des femmes aux postes de direction de l'Organisation des Nations Unies.

66. Le Gouvernement libyen condamne toutes les formes de violence à l'égard des femmes qui touchent toutes les couches sociales, toutes les races, toutes les croyances et toutes les religions. Il rejette toute relation entre la violence, en particulier conjugale, et la religion. Il condamne fermement la traite des femmes, crime qui ne cesse de se répandre du fait qu'il demeure impuni et n'est pas toujours signalé, et appuie la recommandation du Secrétaire général de punir ce type d'activités conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles qui s'y rapportent.

67. La délégation libyenne se déclare à nouveau préoccupée au sujet des violations flagrantes des droits des femmes palestiniennes dans le territoire occupé et des pratiques dégradantes qu'elles subissent aux mains des forces israéliennes occupantes. La communauté internationale doit honorer ses engagements quant à la protection de ces droits.

68. **M^me^ Velichko** (Bélarus) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme sont essentielles au bon développement de la société. Son Gouvernement se félicite du rôle d'ONU-Femmes en tant que catalyseur de la promotion des droits des femmes et attend avec impatience que l'organisation entame son activité au Bélarus.

69. Le Bélarus accorde une place prioritaire à la problématique hommes-femmes et a déjà atteint l'objectif 3 du Millénaire pour le développement. Le plan national relatif à l'égalité des sexes porte sur la participation égale des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie; il prévoit aussi l'organisation de campagnes de sensibilisation nationale et la mise en évidence du rôle des femmes politiciennes. Le code du travail protège la femme dans l'emploi et le Gouvernement assure une formation et encourage le travail indépendant et l'entrepreneuriat.

70. Préoccupé par la persistance de la violence à l'égard des femmes, le Gouvernement remercie le FNUAP pour l'assistance qu'il fournit pour la combattre. Une protection sociale est assurée aux femmes ayant été victimes de violence et d'autres infractions. Le Bélarus appuie fermement l'opinion selon laquelle l'égalité des sexes et la promotion de la femme devraient figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015.

71. **M^me^ Al Jassmi** (Émirats arabes unis) dit que son pays attend avec impatience de se joindre au Conseil d'administration d'ONU-Femmes en 2013. Elle réaffirme qu'il importe d'autonomiser les femmes en leur assurant un enseignement et une formation dans les domaines des affaires publiques, de la politique publique, de l'économie, de l'informatique et des sciences afin de les doter des connaissances et des compétences nécessaires à une participation totale et efficace dans la société.

72. Son pays est fier des résultats qu'il a obtenus dans le domaine de la promotion et de l'autonomisation de la femme dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

73. Son Gouvernement a réussi à éliminer la pauvreté en adoptant un certain nombre de politiques visant à augmenter le revenu des citoyens, celui des femmes en particulier. Il a assuré l'enseignement gratuit pour tous, y compris au niveau universitaire. Le taux de scolarisation dans le cycle primaire a atteint 95 % pour les filles. Le pays détient l'un des plus hauts pourcentages de femmes titulaires de diplômes d'études supérieures et compte éliminer toute différence entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015.

74. Les progrès économiques et sociaux réalisés dans le pays et les efforts déployés par l'État ont abouti à une amélioration de la santé des citoyens, y compris les femmes. Le taux de mortalité infantile est tombé à 7,5 pour mille et l'espérance de vie est passée à 78 ans pour les femmes et à 75 ans pour les hommes. Le taux

de mortalité maternelle est de 0,01 pour 100 000 naissances vivantes.

75. En ce qui concerne l'autonomisation économique, l'État a encouragé les femmes à intégrer le marché du travail dans les secteurs public et privé, sans aucune contrainte quant au type d'emploi. Les femmes représentent environ 43 % de la population active et détiennent 66 % des postes gouvernementaux, dont 30 % au niveau de la direction, et les femmes d'affaires gèrent des projets d'investissement évalués à plus de 5,12 milliards de dirhams.

76. S'agissant de l'autonomisation politique, les femmes détiennent plusieurs postes de direction et de responsabilité, y compris quatre portefeuilles ministériels, et occupent 18 % des sièges au Conseil fédéral national. Parmi les femmes comptent trois ambassadrices et 139 diplomates et un certain nombre de juges de première instance et de procureures adjointes. Des femmes ont en outre rejoint les forces armées et la police.

77. La Constitution garantit l'égalité entre les hommes et les femmes et un certain nombre de mécanismes institutionnels a été mis en place pour la mise en œuvre des instruments internationaux concernant les femmes. Le Gouvernement a révisé les lois et les règlements relatifs aux femmes et pris d'autres mesures pour promouvoir l'égalité entre les sexes, faire respecter les droits humains de la femme et renforcer les capacités des organisations de femmes. Un ministère des affaires sociales a été créé en 2006 pour gérer la politique sociale et se pencher sur les questions intéressant les femmes et les enfants.

78. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a adopté des mesures dans les domaines juridique, de la sécurité et de la coopération internationale afin de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants en mettant l'accent en particulier sur la lutte contre la traite des êtres humains.

79. **M. de Leon** (Cuba) dit que malgré les progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, la féminisation de la pauvreté demeure très préoccupante. Les pays en développement continuent d'avoir de grandes difficultés à respecter le Programme d'action de Beijing et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à cause surtout de la diminution de l'aide publique au développement, de l'augmentation de la dette extérieure, du changement climatique et des crises économiques, alimentaires et énergétiques. L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ne peuvent pas être réalisées sans un développement durable et un ordre international juste et démocratique.

80. Parallèlement, l'élimination de la violence à l'égard des femmes nécessite l'élimination de toutes les formes de coercition unilatérale. Le blocus économique et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique est le plus grand obstacle au développement des femmes et des enfants à Cuba.

81. Cuba a beaucoup fait en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme bien avant l'adoption du Programme d'action de Beijing et des OMD. Les données statistiques en témoignent : l'espérance de vie des femmes est de 80 ans à Cuba; les femmes représentent environ 67 % des diplômés universitaires, 70 % des travailleurs dans les domaines de la santé et de l'éducation et 56 % dans l'appareil judiciaire. Les Cubaines occupent 70 % des postes gouvernementaux et représentent environ 43 % des parlementaires. Cuba continuera de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs de la société.

82. **M. El Mkhantar** (Maroc) dit que l'importance accordée par le Maroc à la question de la promotion de la femme se manifeste dans les mesures législatives et institutionnelles qui ont été prises dans ce domaine. Beaucoup reste à faire; l'efficacité de l'action menée par la communauté internationale dépendra de la qualité des partenariats établis entre les pouvoirs publics et la société civile pour modifier les attitudes et les comportements.

83. Les femmes ont un rôle central à jouer dans la consolidation de la paix et la reconstruction nationale; il est donc essentiel de les faire participer aux efforts visant à pacifier les rapports au lendemain des conflits. En même temps, la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit est un impératif que dicte la vulnérabilité de cette tranche de la société. Dans ce cadre, un plan gouvernemental a été mis en place pour la période 2012-2016 qui concerne l'accès équitable des femmes aux services d'éducation et de santé et aux postes de responsabilité et l'égalité des chances sur le marché du travail, ainsi que l'autonomisation des femmes rurales.

84. Le Gouvernement a récemment élaboré un projet d'amendement du code pénal qui alourdit les peines imposées aux auteurs de toute forme de violence à l'égard des femmes, tout en garantissant la protection des victimes et des témoins. En outre, dans les tribunaux, les femmes victimes de violence obtiennent le soutien d'assistantes sociales. Un numéro vert a été créé pour recevoir les plaintes des victimes et une formation spéciale a été dispensée aux juges chargés des questions de violence à l'égard des femmes. Un fonds de solidarité a été créé en 2010 en vue d'accorder une aide directe aux veuves et aux femmes divorcées en situation précaire.

85. La nouvelle Constitution amendée garantit l'égalité entre l'homme et la femme en matière des droits et des libertés et prévoit la création d'une autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Les réformes adoptées par le Ministère des finances permettront d'évaluer les coûts de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les divers budgets.

86. **M^me^ Taalas** (Finlande) dit que la participation totale et effective des femmes dans la société est l'un des éléments essentiels de la politique de son pays en matière des droits de l'homme. Malgré les progrès réalisés sur le plan de l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes continue de poser de graves problèmes. Il est particulièrement important de promouvoir les droits humains des femmes qui subissent des mauvais traitements et d'apporter un appui aux défenseurs des droits de l'homme qui sont souvent victimes de menaces ou d'actes de violence.

87. Le plan d'action quinquennal de la Finlande sur la violence à l'égard des femmes vise à modifier les attitudes et le comportement liés à la violence sexiste. En 2011, la Finlande a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et compte accueillir un séminaire sous-régional visant à promouvoir la ratification de la Convention en 2013. La Finlande appuie fermement ONU-Femmes et compte augmenter sa contribution aux ressources de base de cette entité en 2013.

88. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer l'accès de la femme à la justice et aux ressources et accroître son influence dans la politique, les services publiques et l'économie. Dans ce contexte, M^me^ Taalas se félicite de la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international qui réaffirme l'égalité en droits des hommes et des femmes, y compris les groupes vulnérables. Elle trouve encourageant que certains États Membres aient pris volontairement des engagements à cet égard.

89. Une autre question liée à l'autonomisation de la femme est celle du droit à la santé sexuelle et procréative : les femmes et les filles doivent pouvoir accéder à des informations, à une éducation et à des soins de qualité complets en matière de santé procréative. Le fait que les jeunes soient capables de décider de manière avisée et responsable si et quand ils souhaitent avoir des enfants présente une grande importance pour leur santé, leur bien-être et leurs droits humains, ainsi que pour la démographie future. Ainsi, l'engagement en faveur des droits à la santé sexuelle et procréative est un précieux investissement dans les droits de l'homme, la condition de la femme et le développement durable.

90. **M^me^ Zaslansky** (Israël) dit que le principe de l'égalité des sexes a été consacré dans la Déclaration d'indépendance d'Israël en 1948 et une loi relative à l'égalité des droits des femmes a été adoptée en 1951. Israël a été le troisième pays au monde à être dirigé par une femme premier ministre, Golda Meir, et les femmes continuent d'occuper des postes de direction au Gouvernement, dans les affaires, dans le domaine du droit et dans les universités.

91. Récemment, de nombreux cadres de prise en compte de la problématique hommes-femmes ont été mis en place sous la direction de l'autorité chargée de la promotion de la condition de la femme. Une loi sur les incidences de la législation sur la condition de la femme dispose que tous les projets de loi doivent être examinés sous l'angle de l'égalité des sexes avant d'être adoptés.

92. Israël est honoré d'être membre de la Commission de la condition de la femme. Il appuie fermement la résolution phare du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et accueille avec satisfaction le déploiement de conseillers pour l'égalité des sexes et l'inclusion systématique dans les mandats des missions de maintien de la paix de dispositions visant à protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle. Israël appuie l'action menée par ONU-Femmes pour promouvoir la prise en compte de

la problématique hommes-femmes et se réjouit de la présence de l'Entité sur le terrain.

93. Les organisations non gouvernementales sont un pilier essentiel aux efforts déployés dans le monde pour autonomiser les femmes et les États devraient élargir les partenariats et échanger les bonnes pratiques avec ces organisations. Israël possède une société civile très dynamique qui se consacre à l'amélioration de la situation des femmes, quelle que soit leur affiliation politique ou religieuse ou leur appartenance ethnique.

94. L'éducation contribue de manière fondamentale à modifier les attitudes et à faire en sorte que les jeunes femmes de demain puissent vivre dans une société sans préjugés et sans discrimination. MASHAV, l'agence israélienne internationale pour la coopération en matière de développement, réalise de nombreux programmes de formation à l'intention des femmes : depuis 1961, son centre de formation a dispensé des cours à plus de 17 500 femmes venant de plus de 100 pays dans les domaines du développement communautaire, de l'éducation de la petite enfance et de l'organisation et de la gestion des petites et des microentreprises.

95. Israël est conscient que l'autonomisation des femmes est étroitement liée à l'élimination de la violence à leur égard. Les femmes qui sont instruites et économiquement indépendantes sont mieux équipées pour lutter contre la violence sexiste et la discrimination. Israël appuie la campagne du Secrétaire générale intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et contribue au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

96. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs du Millénaire relatifs à l'égalité des sexes : il faut s'attaquer sérieusement aux problèmes du mariage précoce et du mariage forcé, des pratiques traditionnelles nuisibles, de la mutilation génitale féminine, des crimes d'honneur et de la traite des êtres humains. Les femmes doivent aussi avoir accès aux services de santé et aux informations relatifs à leurs droits sexuels et procréatifs. L'autonomisation des femmes et des filles doit être placée au centre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

97. **M^me^ Solórzano** (Nicaragua) dit que les femmes de son pays ont tiré parti des initiatives adoptées dans le cadre du plan national pour le développement humain qui s'est consacré à la lutte contre l'analphabétisme et a assuré des services de santé et d'éducation gratuits et un système élargi de sécurité sociale. Les réformes ont été déterminantes pour l'intégration des femmes à la vie économique, politique, sociale et culturelle du pays. En ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaires pour le développement, des progrès ont été faits dans le secteur macroéconomique en matière de création d'emplois et de réduction de l'extrême pauvreté.

98. Grâce aux programmes gouvernementaux de sécurité et de production alimentaires, les droits de nombreuses femmes rurales ont été rétablis. Une loi sur l'égalité des chances garantit l'égalité entre les femmes et les hommes et dispose que la femme doit avoir accès à la propriété et au pouvoir. Malgré la récession mondiale, le Nicaragua a maintenu ses services sociaux et poursuit ses réformes pour améliorer l'équité, grâce aux politiques publiques, à la mobilisation du peuple et à la solidarité de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA). Les politiques gouvernementales ont assuré des soins de santé familiaux et de proximité gratuits et adopté diverses mesures pour protéger les femmes contre la violence, notamment la création de commissariats de police pour les femmes et l'adoption de lois qui affirment les droits des femmes ayant été soumises à la violence. Un des objectifs consacrés dans la loi relative à l'égalité des chances est de faire en sorte que la représentation des femmes dans la vie publique atteigne 50 %. Aux prochaines élections municipales, 50 % des candidats au poste de maire adjoint seront des femmes. Les femmes représentent environ 42 % des élus à la session en cours de l'Assemblée nationale, soit une grande amélioration par rapport à 2007-2011.

99. L'autonomisation économique de la femme est essentielle à la réalisation de l'égalité des sexes; c'est pourquoi le Gouvernement a prévu des avantages, notamment le projet « zéro faim », les bons de production alimentaire et le programme de prêts à faible intérêt « usure zéro ». L'octroi de droits d'accès à la propriété foncière aux femmes rurales et aux femmes chefs de famille a permis à ces femmes de demander un crédit et de mettre fin au mythe selon lequel seul un homme peut le faire. De plus, une loi a été adoptée pour la création d'un fonds qui permettra aux femmes rurales d'acheter des terres. Le Gouvernement Nicaraguayen continuera d'œuvrer pour

réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme qui constituent des éléments essentiels du développement économique et social.

100. **M. Kodama** (Japon), exerçant son droit de réplique, en réponse à la déclaration du représentant de la République de Corée au sujet des « femmes de réconfort » dit qu'il s'agit d'un grave affront à l'honneur et à la dignité d'un grand nombre de femmes. Le Gouvernement japonais a présenté ses excuses et remords sincères à toutes celles parmi ces femmes qui ont souffert de douleurs indicibles et de blessures physiques et morales incurables. La question des réparations, de la propriété et des revendications concernant la seconde Guerre mondiale a été réglée sur le plan juridique avec les pays parties au Traité de San Francisco et dans le cadre de traités, d'accords et d'instruments bilatéraux. En outre, en 1995, Le Gouvernement et les citoyens japonais ont créé le Fonds pour les femmes asiatiques pour faciliter l'aide aux anciennes « femmes de réconfort » qui avaient alors atteint un âge avancé. Le Gouvernement japonais a soutenu ce fonds au maximum en apportant notamment une assistance en matière de santé et de sécurité sociale ainsi qu'en accordant des montants comme expression de regrets. Il ne ménagera aucun effort pour faire connaître plus largement les sentiments sincères du peuple japonais, comme en témoignent les activités menées au titre de ce fonds. Ces activités seront certainement poursuivies.

101. **M. Shin** Dong-ik (République de Corée), exerçant son droit de réplique, dit que sa délégation regrette profondément que le Japon continue de renier sa responsabilité juridique envers les victimes de l'esclavage sexuel militaire, ignorant la douleur et la souffrance inouïs infligées à ces victimes et les appels répétés de la communauté internationale pour qu'il s'occupe sincèrement de la question. L'affaire des « femmes de réconfort », aux termes du droit humanitaire international, concerne des crimes de guerre qui peuvent, dans certains cas, être assimilés à des crimes contre l'humanité. Cette question n'a jamais été abordée au cours de la négociation de l'accord de 1965 sur le règlement des problèmes concernant la propriété et les réclamations et la coopération économique entre le Japon et la République de Corée et n'a pas été réglée aux termes de cet accord. C'est pourquoi la responsabilité juridique du Japon reste valable. De plus, aussi bien dans son rapport de 1996 sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences (E/CN.4/1996/53/Add.1) que dans celui de 1998 sur le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé (E/CN.4/Sub.2/1998/13), le Rapporteur spécial a confirmé que ni le Traité de paix de San Francisco ni aucun des traités bilatéraux conclus par la suite ne concernait les violations des droits de l'homme en général ou l'esclavage militaire sexuel en particulier. Dans les deux rapports, il a été recommandé au Gouvernement japonais d'accepter sa responsabilité juridique et de verser une indemnisation aux victimes. D'autres recommandations ont été faites par de nombreux organes conventionnels des droits de l'homme sur la question des « femmes de réconfort » : la recommandation du Comité contre la torture en 2007 et les recommandations du Comité des droits de l'homme en 2008, ainsi que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2009, ont réaffirmé que la question des « femmes de réconfort » demeurait irrésolue. La délégation de la République de Corée appelle le Gouvernement japonais à reconnaître sa responsabilité juridique et à prendre les mesures appropriés et acceptables aux yeux des victimes, tel que recommandé par la communauté internationale. Elle demande instamment au Gouvernement japonais de se pencher sérieusement sur l'aspect historique de la question afin qu'il puisse instruire les futures générations de manière à empêcher que ce type de tragédie et d'actes inhumains commis en violation des droits fondamentaux ne se reproduise.

*La séance est levée à 18 h 5*.